



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODENE

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2017**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Présents : Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Marcel LOMBARDI, Alexandre ALLEGRE, Sylvie MONTI, Isabelle PARIS, Michel RINAUDO, Christian ROUX, Laëtitia ALONSO, Sylvie CALAMEL et Marie-Hélène ENRIETTO

Secrétaire de séance : Marcel LOMBARDI
Secrétaire adjointe : Carine BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h30. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 03 février 2017 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Comptes rendus différents syndicats

SMAEMV : Néant

Syndicat d'Electrification Vauclusien (*Michel RINAUDO*) : Lors de la dernière réunion, monsieur RINAUDO a signalé aux membres du Syndicat, l'insatisfaction de la Commune concernant les travaux réalisés dans le cadre de l'enfouissement des lignes route de Mazan. Une rencontre a eu lieu entre monsieur RINAUDO, l'entreprise Ayme et le représentant du Syndicat pour remédier au plus tôt aux différents problèmes : bordures cassées, poteaux à redresser, potence manquante, trous à reboucher (dès que ERDF sera passé), etc... Les problèmes devraient être résolus prochainement

EPAGE (*Christian ROUX*) : impossibilité d'être présent car réunion en journée.

Syndical Rhône-Ventoux (*Alexandre ALLEGRE*) : prochaine réunion le 23 mars

Canal de Carpentras (*Norbert LEPATRE*) : impossibilité d'être présent car réunion en journée.

2. Vote des Compte Administratif et Compte de Gestion

- Le Compte Administratif (*Christian ROUX*)

Le Compte Administratif est le récapitulatif des écritures comptables passées en Mairie sur une année, dépenses et recettes réelles de l'année, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Ce document est édité en Mairie (*cf tableau récapitulatif joint*).

Pour l'année 2016, le CA fait apparaître :

- * 194.704,57€ de dépenses de Fonctionnement
- * 209.096,15€ de recettes de Fonctionnement

Done, un excédent de fonctionnement de 14 .391,58 € (et un excédent cumulé de **196.044,38 €** pour 2017)

* 111.927,58€ de dépenses d'Investissement

* 101.665,17 de recettes d'Investissement

Donc, un déficit d'investissement de 10.262,41 € (et un excédent cumulé de **39.339,84 €** pour 2017).

- Le Compte de Gestion (*Christian ROUX*)

Le Compte Gestion est le récapitulatif des écritures comptables passées en Trésorerie Principale sur une année, dépenses et recettes, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Ce document est fourni par la TP de Carpentras, dont nous dépendons.

Les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion doivent impérativement être identiques sur une même année, ce qui démontre une parfaite transparence dans les écritures comptables.

Les 2 documents doivent être validés par les membres du Conseil Municipal. **Compte Administratif adopté à l'unanimité.**

- Affectation de résultat (*Christian ROUX*)

Au vu de l'écart important entre la section de fonctionnement et celle d'investissement, ainsi qu'aux engagements pris déjà pour l'année 2017 (environ 250.000€ : aire de loisirs, achat terrain, enfouissement lignes, PLU...) il semble nécessaire d'affecter une part de l'excédent cumulé de fonctionnement en investissement. Proposition :

002 Excédent de fonctionnement reporté: (196.044,38€ - part affectée du Fonctionnement à l'Investissement) = 96.044,38€

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé: (Besoin en financement = part affectée du Fonctionnement en Investissement) = 100.000€

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs subventions demandées ont été refusées, et que celles accordées ne seront perçues qu'en fin d'exercice 2017, voire sur 2018.

En comptant les 100.000€ de virement de section à section + 39.339,84€ + recettes espérées sur 2017, il manque toujours environ 40.000/50.000 €. Christian ROUX et monsieur le Maire proposent d'avoir recours à l'emprunt pour la valeur d'achat du terrain de monsieur CARLE, soit un peu plus de 51.000€, ce qui permettrait à la commune de lui laisser un peu de marge de manœuvre dans ses finances.

Délibération votée POUR à l'unanimité.

Délibération d'affectation de résultat votée POUR à l'unanimité également.

De cette façon, il faut garder en tête qu'il faut faire attention aux dépenses, particulièrement cette année, et surtout réaliser chaque projet commencé un après l'autre sans en ajouter de nouveaux.

3. Vote des Subventions aux associations

Demandes de subventions reçues en Mairie et accordées en 2016 :

- ADEPAPE (Pupilles d'Orange) (2016 : 60€) 2017 : 60 €
- Amicale des parents d'élèves école st Pierre / Modène / Crillon (annuelle et exceptionnelle classe verte) (2016 : 500€ annuelle et 560€ classe verte ; 2017 : 500€ annuelle et 425€ classe verte))
- Amitiés Modénoises (Modène) (2016 : 500€) 2017 : 500€
- Bibliothèque du Mas Liotier (St Pierre / Modène / Crillon) (2016 : 500€) 2017 : 500 €
- Club de foot en salle de Modène (2016 : 500€, n'existe plus) 2017 : 0 €
- Comité des fêtes de Modène (2016 : 3000€) 2017 : 3000€ + 109,82€ (achat assiettes)
- Comité des feux de forêts de Caromb (2016 : 200€) 2017 : 200€
- Société de chasse de Modène (2016 : 400€) 2017 : 400€
- Tennis Club de Crillon ATAC (2016 : 300€) 2017 : 300€ mais demander liste adhérents modénois

Délibération votée POUR à l'unanimité.

Rajout d'une subvention pour la création de l'ALSH (Crillon, Modène St Pierre) pour 7500€ en 2017 (délibération Pour : 6 ; Contre : 2 ; Abstention : 3)

Autres demandes reçues :

- Union départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse (demandé : 150 €)
- Restaurant du Cœur de Vaucluse (demandé : 100€)

Ces 2 demandes ne seront pas accordées pour 2017.

4. Délibérations

- **Projet ALSH**

Les communes de St Pierre et Crillon s'étant déjà prononcé sur ce projet, il convient de faire de même. Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du projet pour les élus qui n'étaient pas présent lors de sa présentation devant les 3 conseils municipaux, notamment le coût financier de 7.467€ pour Modène et pour 1 an et pour 15 enfants sur l'ensemble des 3 communes, avec un démarrage en septembre prochain.

Isabelle PARIS précise qu'il s'agit aussi d'une qualité d'accueil et que les chiffres sont basés sur le nombre d'enfants qui fréquentent déjà la garderie de la Cove. Avec 1 directeur, 2 animateurs soit 3 personnes pour maxi 50 enfants.

Monsieur le Maire donne sa position concernant ce sujet, à savoir : la commune a engagé une démarche de révision de POS en PLU dans le but de conserver les habitants sur le village et permettre l'implantation de nouvelles familles. En continuité de cette logique, il paraît logique d'être en faveur du projet de création d'ALSH dans ce même but, permettant aussi d'être serein sur le devenir de l'école primaire de Modène. Il s'agit de proposer bien plus qu'un mode de garde mais plutôt des activités pour les enfants et d'une vision optimiste sur l'avenir avec un engagement pour 1 an dans un premier temps avec un bilan financier présenté au terme de cette 1^{ère} année, avec remise en question de la décision du Conseil Municipal si le coût est plus élevé.

Sylvie MONTI n'est pas favorable au vu de la situation financière de la commune et propose d'attendre le résultat des élections présidentielles à venir (avril et mai prochain) pour voir si le Président de la République qui sera élu ne souhaite pas revenir sur les rythmes scolaires. Monsieur Alexandre ALLEGRE est du même avis et pense qu'il y a beaucoup d'incertitude quant au devenir de ce projet.

Christian ROUX est très partagé, car il trouve qu'il s'agit d'un beau projet mais qu'au vu de la situation financière de la commune, la situation est risquée.

Monsieur le Maire demande aux élus de passer au vote en proposant de se prononcer favorablement au projet de création de l'ALSH entre les 3 communes.

POUR : 5 (I. PARIS, Ch. RIPERT, M. LOMBARDI, N. LEPATRE et M. RINAUDO)

CONTRE : 4 (L. ALONSO, MH ENRIETTO, S. MONTI et S. CALAMEL)

ABSTENTION : 2 (A. ALLEGRE et Ch. ROUX)

La délibération est votée POUR 5 voix contre 4 avec une précision : Accord pour 1 an uniquement, avec un bilan financier qui sera présenté au Conseil Municipal chaque année, courant mars (soit 2 trimestres d'activité) permettant d'apprécier la contribution communale pour l'année suivante. Dans le cas d'une hausse du coût revenant à charge pour Modène, la Commune révisera sa décision et pourra se désengager de l'association créée pour ce projet.

- **COVE : proposition d'adhésion à la SPL Ventoux Provence (Office de Tourisme Intercommunal) et nomination d'un référent**

La Cove invite la commune à participer activement au développement de l'Office de Tourisme Intercommunal, en adhérant à la Société Publique Locale (SPL) Ventoux Provence, en apportant un capital de 500€, cette participation devant servir à la promotion et au développement touristique.

Monsieur le Maire explique l'intérêt d'un OTI, avec une communication sur Modène largement diffusée, au même titre que toutes les autres communes de la Cove. Publicité touristique inexistante à ce jour sur la commune, et donc favorisant les retombées économiques au niveau touristique pour notre village.

Délibération votée POUR 8 voix, CONTRE 2 (MH ENRIETTO et M. RINAUDO) et 1 Abstention (L. ALONSO)

Il convient également de nommer un référent au sein du Conseil qui participera à l'Assemblée Générale des actionnaires et aux Assemblées Spéciales. Isabelle PARIS se propose comme référent.

- COVE : mutualisation des services

La loi du 16 décembre 2010 impose la création d'un schéma de mutualisation de services au sein des intercommunalités, avec pour objectif 1^{er} de réduire les dépenses de chaque commune membre, en ayant un service commun et accessible par chacune (par exemple le service d'Instruction des Droits du Sol). Le schéma de mutualisation a été approuvé en Conseil Communautaire le 12 décembre dernier et monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur la question.

Délibération votée POUR 10 voix et 1 abstention (M. RINAUDO)

- Demande de subvention à la Région pour acquisition foncière

Monsieur le Maire rappelle qu'un compromis de vente a été signé entre monsieur CARLE Roger, son fils et la Commune, pour l'acquisition par la commune d'un terrain situé chemin de Ronde. Monsieur le Maire propose de solliciter la Région pour l'octroi d'une subvention au titre du PAS (anciennement le FRAT), pouvant atteindre 30% de la dépense subventionnable (soit, environ 15.000 €)

Délibération votée POUR à l'unanimité

- Demande de subventions pour l'aire de loisir (Réserve Parlementaire et Fond de concours exceptionnel Cove)

Monsieur le Maire rappelle que les précédentes demandes de subventions n'ont pas abouties et propose de solliciter :

- monsieur le Député Julien AUBERT, pour l'octroi d'une subvention au titre de la **Réserve Parlementaire** destinée à la création de l'aire de jeux chemin Serres des Fourques, à hauteur de 6.113€

- la Cove au titre du **fond de concours exceptionnel** pour un montant de 12.500€ (rappel : ce fond de concours représentait 25.000€ au total, dont la moitié a déjà été rétrocédée à la commune de Bédoin pour la création de la maison de santé). Monsieur le Maire explique que le projet d'aménagement de la place du village est abandonné pour le moment et que le fond de concours qui devait y être attribué sera laissé au profit du projet de l'aire de loisir).

Monsieur le Maire propose aux élus de se prononcer sur les demandes de subventions comme présenté ci-dessus. **Délibération POUR à l'unanimité.**

5. Points sur les travaux et projets en cours

- Aménagement terrain chemin Serre des Fourques (Christian RIPERT)

Tracto pelle loué tombé en panne au bout d'1h d'activité...donc on attende de savoir quand est ce qu'il sera à nouveau disponible.

On est toujours dans l'attente d'un deuxième devis pour la clôture.

- Terrain chemin de Ronde (Christian RIPERT)

Le piquetage est fait, mais il y a des modifications à apporter sur le plan car Mme TAIBI voulait changer l'emplacement des limites de son côté. N'étant pas là, la personne qui la représentait n'a pas voulu signer le plan de bornage. Les travaux d'aménagement et de délimitation viendront par la suite, mais plus tard.

- Chemin des Libertonnes (Christian RIPERT)

Il y a un problème concernant la bordure le long du jardin appartenant à Mme FLIPSE. Il faut savoir à qui appartient le mur qui soutient la route car il est à la limite de la route et suite à son nettoyage de Mme FLIPSE, il y a un risque de tomber en contre-bas, surtout la nuit. Monsieur le Maire veut aller rencontrer l'ancien propriétaire de la maison de Mme FLIPSE pour savoir à qui appartient le mur qui soutient la route.

- Matérialisation de l'arrêt bus « Centre Village » (*Christian RIPERT*)

Suite aux multiples interventions de la Cove, le poteau d'indication des horaires de bus devrait enfin être installé au bon endroit, c'est-à-dire là où monsieur le Maire avait convenu avec le responsable du service de la Cove.

- Demande de CU déposée au nom de la commune pour le terrain chemin de Crillon (*Christian RIPERT*)

Monsieur le Maire explique qu'une demande de CU a été déposée concernant le terrain communal situé chemin de Crillon, là où il y a les bacs de collecte sélective.

- Salle du Conseil (*Christian RIPERT*)

Monsieur le Maire souhaiterait équiper la salle du Conseil en cimaises, pour permettre d'accrocher des tableaux aux murs comme dans la salle de la Cure.

- Pin (*Christian RIPERT*)

Monsieur le Maire a remarqué que la cime du pin situé au pont, est cassée mais est restée dans l'arbre.

- Eclairage public (*Norbert LEPATRE*)

Monsieur LEPATRE a constaté que l'éclairage public ne fonctionne plus à la fontaine ainsi qu'au départ de la route de Caromb.

Questions : RAS

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h.